

## Section 0. Avis d'appel d'offres

### Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Commune de N'Dali

**Objet** : Accord- cadre à marché subséquent pour le gardiennage des locaux de l'hôtel de ville et les bureaux d'arrondissement de la commune de N'Dali pour 3 ans

Référence SIGMAP du DAO : S\_ST\_117215

AOO n°51/..0.6../MCN'/PRMP/SPMP/2026 du ..18../..03../2026

**Identification de la procédure** : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Mairie de N'Dali publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **28 janvier 2026**.
2. La Mairie de N'Dali a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2026, des fonds, afin de financer son fonctionnement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **Accord- cadre à marché subséquent pour le gardiennage des locaux de l'hôtel de ville et les bureaux d'arrondissement de la commune de N'Dali pour 3 ans** avec émission de bons de commande
3. La Mairie de N'Dali sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer en permanence et sans discontinuité de jour comme de nuit y compris les jours fériés, les services de maintien d'ordre, de surveillance et de gardiennage des lieux. **Ces services sont répartis en lot unique.**

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre de trois (03) ans non renouvelables, qui sera mis en œuvre par l'émission de bons de commande annuels successifs sur l'ensemble de la période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

**Aucune variante ne pourra être prise en considération.**

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.



JB

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ou son mandataire ; Email : [sprmp.n'dali@mairie.bj](mailto:sprmp.n'dali@mairie.bj) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) sis au Bloc Administratif de la Mairie de N'Dali, contacts 01 96 39 75 04/01 96 70 79 08, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.
6. Les exigences en matière de qualification sont :

**Exigence commune à tous les candidats :**

Être une entreprise exerçant dans le domaine du gardiennage ou de la sécurité des personnes et des biens Justifié par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce ou des statuts ;

Les domaines d'activités tels que « **divers** », « **et autres prestations** » ne seront pas prises en compte.

a) Pour les anciennes entreprises

✚ **Exigences techniques et expériences**

- Être une entreprise exerçant dans le domaine du gardiennage ou de la sécurité des personnes et disposer d'un siège social justifié par le plan de situation géographique, une photo de l'enseigne ou plaque signalétique professionnelle fixée de manière visible au-dessus de l'entrée principale du siège et comportant les renseignements tels que la dénominations ou la raison sociale, l'adresse complète précisant le numéro « rue entrée parcelle » du lieu d'exercice de l'activité et le numéro de téléphone fonctionnel, le numéro d'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier ou le numéro d'identification professionnelle, le numéro d'identification fiscal unique ;
- Disposer d'un agrément d'exercice de la prestation de gardiennage et de sécurité publique du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en cours de validité à la date de dépôt des offres (fournir la copie légalisée de l'agrément) ;
- Disposer d'un personnel clé composé de :  
disposer du personnel et de matériels adéquats tels que décrit dans les points 5 et 6 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.
- Produire un engagement de souscription d'assurance tous risques couvrant la durée d'exécution du marché ;
- Avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, une assurance tous risques et disposer d'une police en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- Pour la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), le soumissionnaire devra produire un modèle d'engagement de déclaration du personnel à mobiliser pour exécuter la prestation ;



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized letter 'B' followed by a vertical line.

- Le soumissionnaire devra produire un modèle d'engagement de paiement pour le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) à tout le personnel mobilisé pour exécuter les prestations.
- Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) deux (02) marchés de gardiennage et surveillance humaine d'un montant égal à trente-quatre millions (34 000 000) FCFA hors taxes chacun justifiés par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception assortis des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'État ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

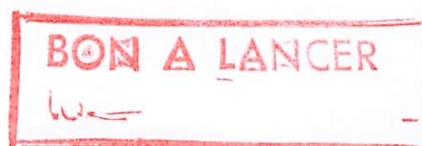
⊕ **Exigences financières :**

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2022, 2023, 2024) un chiffre d'affaires annuel moyen de quarante-deux millions (42 000 000) FCFA pour les marchés de gardiennage et surveillance humaine, justifiés par les états financiers fournis dans la forme prescrite par l'annexe A- 3-2 point 1.
- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de six millions (6 000 000) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin ;

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

⊕ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entreprise exerçant dans le domaine du gardiennage ou de la sécurité des personnes et disposer d'un siège social justifié par le plan de situation géographique, une photo de l'enseigne ou plaque signalétique professionnelle fixée de manière visible au-dessus de l'entrée principale du siège et comportant les renseignements tels que la dénominations ou la raison sociale, l'adresse complète précisant le numéro «rue entrée parcelle» du lieu d'exercice de l'activité et le numéro de téléphone fonctionnel, le numéro d'immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier ou le numéro d'identification professionnelle, le numéro d'identification fiscal unique ;
- Disposer d'un agrément d'exercice de la prestation de gardiennage et de sécurité publique du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en cours de validité à la date de dépôt des offres (fournir la copie légalisée de l'agrément).
- Disposer d'un personnel d'encadrement composé de :  
disposer du personnel et de matériels adéquats tels que décrit dans les points 5 et 6 des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.



B

- Produire un engagement de souscription d'assurance tous risques couvrant la durée d'exécution du marché ;
- Avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, une assurance tous risques et disposer d'une police en cours de validité à la date de dépôt des offres ;
- Pour la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), le soumissionnaire devra produire un modèle d'engagement de déclaration du personnel à mobiliser pour exécuter la prestation ;
- Le soumissionnaire devra produire un modèle d'engagement de paiement pour le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) à tout le personnel mobilisé pour exécuter les prestations.

#### ⚡ Exigences financières

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'exercice pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, conformément au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de six millions (6 000 000) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Fournir l'assurance des risques professionnels (responsabilité civile chef d'entreprise) avec mention de l'objet du marché et couvrant ce dernier à hauteur de trente-sept millions (37 000 000) CFA.

#### Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution de l'accord-cadre sera de trois (03) ans et sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuels successifs.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 25 mars 2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) *sis au Bloc Administratif de la Mairie de N'Dali, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes*. Contacts 01 96 39 75 04/01 96 70 79 08. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version



A blue handwritten signature or mark, possibly a stylized letter 'B' or a similar symbol.


électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP), au plus tard le 15/04/2026 à **10 heures précises**. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de la Mairie de N'Dali**, le 15/04/2026 à **10 heures 30 minutes**.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Trois cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (335 593) francs CFA.  
En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.
12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

Fait à N'Dali, le 18 mars 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



  
François HOUNGUE

